

eux-mêmes les mesures nécessaires pour restreindre ceux-ci (utilisation de chiens de berger, pose de clôtures électrifiées, etc.). Des allocations suffisamment élevées amèneraient les éleveurs à accepter la présence des loups sur leur territoire, ce qui ne pourrait que favoriser la conservation de cette espèce et réduire le braconnage.

En tout état de cause, on encouragerait l'adoption de mesures permettant de prévenir les attaques de loups contre le bétail (mise du bétail à couvert pour la nuit, utilisation de chiens dressés, etc.) et de favoriser le développement socio-économique des populations rurales dans les régions où les loups sont acceptés.

#### 11.4 L'interdiction du poison et autres moyens de mort inconsidérés

Selon la Convention de Berne, l'usage du poison et d'autres moyens de mort inconsidérés serait interdit dans trois types de zone. Pour y veiller et faire respecter le règlement, il faudra renforcer la répression des infractions et en donner les raisons au public.

#### 11.5 Renforcement et éventuelle réintroduction des ongulés sauvages

On a vu que le loup s'en prend au bétail quand les ongulés sauvages, qui sont leur proie naturelle, disparaissent ou se raréfient. En étoffant l'effectif d'ongulés sauvages ou en les réintroduisant dans les régions où ils ont disparu, on contribuerait à stabiliser les effectifs de loups qui n'auraient plus à tuer les moutons. Dans certaines régions de Vieille-Castille (Espagne), le nombre de loups a augmenté après la réintroduction du cerf et après le repeuplement naturel de sangliers et de daims (Telleria et Saenz-Royuela, 1984).

Si le repeuplement en ongulés sauvages, nécessairement lent, est impossible ou insuffisant, on pourrait à certaines périodes de l'année ménager des lieux artificiels de nourrissage dans les zones entièrement protégées afin de réduire les dégâts causés au bétail par le loup.

#### 11.6 Réévaluation économique du loup

La présence des loups peut favoriser le tourisme, comme c'est le cas dans certains parcs nationaux canadiens ou en Suède (Björvall, 1989).

Dans les réserves de gibier, le trophée d'un loup, toujours très apprécié, est une réparation économique pour la perte des ongulés saisis par le loup. Telle serait particulièrement la situation dans les zones dites partiellement protégées où la chasse au loup, limitée et réglementée, serait encouragée comme dans certains pays d'Europe orientale.

#### 11.7 La place importante à réserver au loup

La disparition des forêts et la multiplication des routes et de beaucoup d'autres atteintes à l'environnement, dues au progrès économique, compromettent la survie du loup. Lors des schémas d'aménagement il faudra donc désormais veiller à la protection du loup, notamment au cours des études d'impact.